

## **Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres**

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation un projet de modifications à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (« EMSFP »). Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité. Les modifications ont pour objectif d'inclure dans la ligne directrice des modifications d'harmonisation, notamment avec l'accord de Bâle II, ainsi que les mesures supplémentaires résultant de la crise financière apportées récemment à la ligne directrice.

Toutes personnes intéressées à soumettre des commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 30 septembre 2009. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le texte de la ligne directrice modifiée ainsi que la version incluant le suivi des modifications sont accessibles via les liens hypertextes suivants :

### **Soumissions des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22e étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864 6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain St-Georges, fsa, fca  
Direction des normes et vigie  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 2385  
Sans frais : 1 877 525-0337  
Courrier électronique : [sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca](mailto:sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca)

**Le 19 juin 2009**